

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 6 novembre 2018

COMMUNIQUÉ

ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Les actions contre les pollutions financées par la TAP en 2018

La loi du pays n° 2003-3 du 27 mars 2003 institue une taxe de soutien aux actions de lutte contre les pollutions (TAP). Fixée à 7 F/kg, elle s'applique aux importations de produits susceptibles de générer, à l'usage, des nuisances environnementales fortes et des risques pour la santé publique : huiles lubrifiantes, pneumatiques, piles et batteries, capsules pour bouteilles, etc.

En avril 2003, un fonds de soutien a été créé, afin de recevoir le produit de la TAP. Il est géré par un comité qui se réunit au minimum deux fois par an et rend un avis sur les demandes de soutien formulées par les provinces, les communes et la Nouvelle-Calédonie.

En séances des 23 août 2017, 28 mars et 18 juillet 2018, le comité a émis un avis favorable pour les opérations suivantes :

- **Boulouparis : évacuation d'une décharge sauvage dans la tribu de Kouergoa**

Montant de la subvention : 6 807 801 F

- **Ile des Pins : réalisation d'une installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) – première tranche**

Montant de la subvention : 60 000 000 F

Financements : 30 % TAP, 31% province Sud, 20 % État et Ademe, 19 % commune

- **Koumac : ouverture du casier n° 3 de l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) du SIVM Nord**

Montant de la subvention : 32 795 268 F

Financements : 80 % TAP, 20 % SIVM Nord

- **Koumac : ouverture du casier n° 3 de l'ISDND du SIVM Nord (complément)**

Montant de la subvention : 8 198 817 F

- **Province Nord : élimination d'un stock historique de produits phytosanitaires non utilisés**

Montant de la subvention : 4 500 000 F

- **Canala : réhabilitation du dépotoir municipal**

Montant de la subvention : 9 656 268 F

- **Canala : élimination d'un stock historique de déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)**

Montant de la subvention : 827 172 F

Financements : 100 % TAP

- **Houailou : évacuation d'un stock historique de véhicules hors d'usage**

Montant de la subvention : 29 689 464 F

- **Lifou : collecte et élimination de véhicules hors d'usage**

Montant de la subvention : 64 655 250 F

- **Lifou : réalisation d'une installation de stockage de déchets non dangereux**

Montant de la subvention : 60 000 000 F

Financements : 10 % TAP, province des îles Loyauté, État, commune

- **Ouvéa : évacuation de décharges sauvages**

Montant de la subvention : 11 818 638 F

- **Maré : mise en conformité de l'installation de stockage de déchets non dangereux**

Montant de la subvention : 105 342 962 F

Financements : 64 % TAP, 18 % province des îles Loyauté, 18 % commune

Au total, le produit de la TAP aura permis pour 2018 de financer à hauteur de quelque 400 millions de francs, dont près de 250 millions en province des Îles, des projets destinés à la préservation de l'environnement.

* *
*